

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GALILEE**

**Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président**

Galilée conventionne avec la Région Hauts de France et le SyMPaC dans le cadre du dispositif STARTER ESS afin de réaliser :

- Un accompagnement ante-crédation des porteurs de projets de l'ESS,
- Un suivi des activités nouvelles,
- La promotion de l'ESS dans le territoire (actions d'animation et de sensibilisation).

L'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets de l'ESS sont ainsi assurés sur les territoires de trois intercommunalités.

Le projet d'activités 2022 vise prioritairement à :

- Accompagner une dizaine de porteurs de projets ;
- Suivre 5 activités nouvelles ;
- Promouvoir l'ESS auprès des équipes municipales ;
- Mettre en œuvre une action spécifique au développement du tissu local associatif de la CCRA.

L'un des objectifs est notamment d'articuler cet accompagnement aux politiques locales en cours et **notamment avec le dispositif LEADER piloté par le SyMPaC :**

- o Le dispositif LEADER devra être proposé aux porteurs de projets quand cela sera opportun ;
- o L'association s'engagera, par ailleurs, à communiquer au fil de l'eau et bien en amont la nature des projets accompagnés.

Le plan de financement prévisionnel 2022 concernant l'axe « Accueil, accompagnement et suivi des porteurs de projets » est le suivant :

CHARGES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Starter ante-crédation :	20 000 €	Région Hauts de France	14 000 €
accompagnement		<b>SyMPaC</b>	<b>6 000 €</b>
Stater post-crédation : suivi et actions collectives	8 000 €	GCT&M	8 000 €
Conseils et formations – développement des associations	2 300 €	CCRA	2 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 300€</b>		<b>30 300€</b>

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :**

- De valider la demande de subvention d'un montant de 6 000 € ;
- D'autoriser le Président ou sa représentante à signer toutes les conventions et pièces nécessaires.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 15 juin 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le : 15 juin 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 16 juin 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par :  
Ludovic LOQUET  
Date de signature : 05/07/2022  
Qualité : Président du SYMPaC

Ludovic LOQUET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Président,**

**Ludovic LOQUET**





## COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2022

Le trente et un mai de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le seize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Monsieur Michel HAMY pour le vote du compte administratif.

### Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mr MELCHIOR), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR), Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BUY